Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260205-2026_02_010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

Date de la convocation : 30/01/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le jeudi 5 février à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.
Etaient présents : Mme Lognoné Jamila et Messieurs LE MERRER Daniel, CHAMPAGNAT Pascal, POSTADJIAN Guillaume, PARANTHOËN Rémi, LAHAYE François et PRIGENT Guy.
Absents : Mme DHABIT Nicole excusée, Mme TARLET Juliette procuration à Mme Lognoné Jamila et Mr Olivier TUFFIER procuration à Mr CHAMPAGNAT Pascal.
Secrétaire : MR PRIGENT Guy a été élu secrétaire.

CHARTE POUR UNE ALIMENTATION LOCALE ET DURABLE (PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame La Maire donne lecture de la charte pour une alimentation durable (plan alimentaire territorial). Elle précise qu'il s'agit d'un engagement proposé aux communes par Lannion Trégor Communauté afin de favoriser l'approvisionnement de denrées locales et de qualité dans les restaurants collectifs municipaux. Le conseil municipal doit autoriser Mme La Maire à signer cette charte.

Le Conseil Municipal par 10 voix pour :

- **AUTORISE** Mme La Maire à signer la Charte pour une alimentation locale et durable (plan alimentaire territorial) engagement proposé aux communes par Lannion Trégor Communauté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
Lydie DOMANCICH



Certifié exécutoire par transmission, Le 16/02/2026 En Préfecture des Côtes d'Armor
La Maire, Lydie DOMANCICH

